

Protocole d'accueil des participant.e.s à une action en présentiel proposée par l'Ireps Bretagne, dans le contexte de pandémie à coronavirus

Version du 25 janvier 2021

Contexte

Dans le cadre de la pandémie actuelle et conformément aux mesures gouvernementales en vigueur, l'organisation de manifestations doit être adaptée avec la mise en place de règles spécifiques.

Les informations ci-dessous ont pour objectif de garantir la santé et la sécurité de toutes et tous. Pour les formations, elles viennent en complément du règlement intérieur.

Si vous avez des symptômes pouvant évoquer une infection à coronavirus

Ou si vous êtes personne contact à risque d'une personne atteinte par le coronavirus, vous ne devez pas venir à la formation pour ne pas exposer les autres participant.e.s.

Rappel des recommandations et des gestes barrières



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Le port du masque est obligatoire dans les locaux, en complément du respect de la distance d'au moins un mètre.

Matériel à prévoir

Nous vous demandons de venir avec :

- Votre propre matériel : bloc-notes ou ordinateur portable, stylo... Aucun matériel ne pourra être emprunté au formateur.
- 1 bouteille d'eau individuelle à vos initiales, ou une gourde.
- 1 masque par demi-journée + un sac en plastique pour le ranger après utilisation.

Repas

Le repas est libre, à la charge et sous la responsabilité de chaque participant.e. L'Ireps n'est pas garante du respect des précautions sanitaires pendant la pause-repas.

Afin de favoriser le bien-être des participant.e.s, et lorsque c'est possible, l'Ireps peut mettre une salle à disposition ou proposer une réservation de restaurant, pour les personnes qui le souhaitent. Ces modalités vous seront communiquées avant la formation.

Cadre de travail Ireps

L'Ireps applique les consignes sanitaires de l'Etat afin de protéger la santé et la sécurité des participant.e.s à ses actions et de son personnel. Dans ce contexte :

- Pour permettre le respect de la distance d'au moins 1 mètre, le nombre de participant.e.s sera limité et la disposition des salles sera adaptée.
- L'Ireps met à disposition des participant.e.s le matériel nécessaire : gel hydroalcoolique, gobelets jetables, etc.
- L'organisateur.trice Ireps rappelle les règles à respecter, et indique plus généralement les modalités de déroulement de l'activité.
- L'organisateur.trice Ireps se charge notamment de la distribution de documents et rappelle la nécessité d'usage du gel hydroalcoolique avant toute manipulation d'un objet commun (support pédagogique, cafetière, etc.).

Attention partagée et bienveillance mutuelle

La santé, la sécurité, le bien-être de tous, demandent que chacun.e contribue au bon déroulement de l'action et à l'application des précautions sanitaires. La bienveillance, le respect mutuel, sont importants, tout particulièrement en cette période.

Merci pour votre participation.